

Pour plus d'information sur le projet d'essai d'étiquettes du Programme National d'identification des chèvres :

La Fédération canadienne nationale de la chèvre
 Tél. : 1-888-839-4271
 Téléc : 1-866-909-5360
 info@cangoats.com
 130 Malcolm Road
 Guelph (Ontario)
 N1K 1B1

www.cangoats.com

Ce projet a pu être réalisé grâce aux fonds accordés par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), par l'entremise de son Programme d'infrastructure sectorielle de traçabilité canadienne (PISTC). AAC est heureux de participer aux activités de ce projet et est engagé à travailler avec ses partenaires de l'industrie pour accroître la sensibilisation du public à l'importance stratégique de l'industrie agroalimentaire pour le Canada.



Programme national d'identification volontaire des chèvres

Essai des identifiants



Le projet d'essai des identifiants pour les chèvres

pour obtenir l'avis des éleveurs

La Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC) a lancé un projet pilote d'étiquetage des animaux afin de recueillir des données auprès des producteurs en vue de la mise sur pied du Programme national d'identification des chèvres (NGIP).

Les producteurs de chèvres du Canada jouent un rôle important en aidant à cerner les problèmes que la FCNC devra éventuellement résoudre en consultation avec les fabricants d'étiquettes. Les commentaires des producteurs sur les résultats obtenus avec les étiquettes aideront l'industrie à se doter des meilleurs identifiants (ID) possibles.

Trouver les meilleures étiquettes

Trois types d'identifiants sont actuellement recommandés dans le cadre du PCIC : la bande Reyflex, la petite étiquette rectangulaire Reyflex et la boucle RFID Reyflex.



- 1) Les identifiants à bande** conviennent bien aux chevreaux laitiers et aux chèvres à laine ainsi que pour le marquage à la queue.
- 2) Les identifiants rectangulaires** conviennent bien aux chèvres au pâturage et aux chèvres de boucherie, et de manière générale pour les éleveurs qui souhaitent avoir un identifiant facilement visible.
- 3) Les identifiants RFID** (identification par radiofréquence) conviendront aux éleveurs de chèvres qui souhaitent utiliser un système de gestion informatisé du troupeau.

Quel que soit le type d'étiquette qu'ils choisiront d'utiliser, les producteurs recevront un formulaire d'évaluation qu'ils utiliseront pour donner leur avis aux responsables du PNIC sur la performance à long terme des identifiants utilisés à la ferme. Les producteurs qui avaient déjà acheté des étiquettes recommandées par le PNIC pourront télécharger le formulaire d'évaluation sur le site www.cangoats.ca.



Avantages de la participation à l'essai

Les producteurs qui utilisent déjà leurs propres identifiants souhaiteront peut-être adopter un des modèles d'étiquettes d'identification recommandés afin d'être prêts pour la prochaine phase du PNIC. Les chèvres marquées maintenant ne devraient pas avoir besoin d'être marquées de nouveau plus tard.

Pour les producteurs qui n'utilisent pas encore d'identifiants pour la gestion du troupeau, ils ont maintenant une occasion unique de donner leur avis et de tirer parti des avantages de l'identification des animaux pour la gestion de la production et du troupeau.

Pour commander des identifiants, rendez vous sur le site www.cangoats.ca ou appelez directement Ketchum Manufacturing au 613-342-7550. La FCNC fait actuellement des démarches pour encourager l'utilisation des étiquettes d'oreille et des identifiants d'animaux dans le projet pilote. Les producteurs seront informés dès que ces démarches auront donné fruit.

Les éleveurs canadiens de chèvres jouent un rôle important en aidant l'industrie à se doter des meilleures étiquettes d'identification possibles.



Programme national d'identification des chèvres

Conçu par les producteurs, pour les producteurs

Le PNIC est une étape intermédiaire vers un programme d'identification obligatoire des chèvres, qui fera partie des exigences de la réglementation une fois que le gouvernement fédéral aura mis en place le système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire (SNTSA). Ce programme prévoira l'utilisation d'identifiants numérotés, et comprendra des lignes directrices qui devraient encadrer le programme d'identification obligatoire.

Le programme national d'identification des chèvres comportera plusieurs avantages. L'identification des animaux fournit des renseignements utiles pour justifier les décisions de gestion du troupeau. Elle fournit également des renseignements qui facilitent la prise de décisions par l'industrie en cas d'urgence et permettent de retracer les animaux infectés et les aliments contaminés, ainsi que pendant les urgences liées aux intempéries.

Répondre aux besoins des producteurs

Les renseignements obtenus grâce au projet pilote joueront un rôle déterminant durant la prochaine phase du PNIC. La date précise de l'entrée en vigueur de l'étiquetage obligatoire est inconnue, mais la FCNC travaille déjà en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de définir un programme obligatoire qui répondra aux besoins des producteurs de chèvres. Une fois que l'identification sera obligatoire, toutes les chèvres qui seront expédiées de leur ferme d'origine devront porter une étiquette approuvée.

Afin de faciliter les enquêtes de retraçage et la gestion du troupeau à la ferme, les producteurs sont encouragés à enregistrer les informations suivantes et à les garder à la ferme pendant au moins cinq ans :

- Les numéros d'identification des animaux
- La date d'arrivée des animaux à la ferme
- La date de départ de la ferme
- La destination des animaux au départ de la ferme

Un programme déterminant pour l'avenir

Le PNIC sera déterminant pour la viabilité et l'essor de l'industrie. Dans un marché où la traçabilité, la salubrité des aliments et la santé animale occupent une grande place, l'existence d'un programme d'identification des animaux est essentielle au maintien des marchés intérieurs et internationaux. Le programme national d'identification des chèvres contribuera également aux efforts de traçabilité du secteur agricole et alimentaire.



Les éleveurs de chèvres du Canada sont encouragés à marquer leurs animaux avec des identifiants du PNIC dans le cadre du projet d'essai des étiquettes, afin de donner leur avis à la FCNC sur la performance de ces identifiants.

Conseils pratiques pour la pose des étiquettes

Les étiquettes doivent être posées dans un endroit propre, sec et bien éclairé.

Comment les étiquettes devraient-elles être posées?

Il est essentiel de bien placer l'étiquette pour éviter qu'elle se détache et éviter les complications. Actuellement, les éleveurs de chèvres ont la possibilité de poser des étiquettes d'identification à deux endroits sur l'animal, soit dans l'oreille ou dans la palmure de la queue. Cette dernière solution vise à répondre aux préoccupations des éleveurs possédant certaines espèces de chèvres dont les tissus d'oreille sont très minces ou pratiquement inexistant. Beaucoup de producteurs laitiers préfèrent aussi cette solution.



Étiquette d'oreille

L'étiquette doit être placée assez près du crâne pour obtenir un bon ancrage, environ au milieu de l'oreille sur le plan vertical. La partie mâle (tige) de l'étiquette doit entrer par l'arrière de

l'oreille, et la partie femelle doit être placée à l'intérieur de l'oreille. L'étiquette doit être positionnée entre les deux principales nervures qui soutiennent l'oreille.



Étiquette à la queue

Lorsque l'étiquette est placée dans la palmure de la queue, il est important de faire entrer la partie mâle (tige) du côté lisse de la peau, plutôt que de pousser la tige du côté de la palmure recouvert de poil. L'étiquette doit être placée au milieu de la palmure et suffisamment proche du point d'attache de la queue au corps de l'animal (c.-à-d. derrière la nervure plus épaisse de la palmure).



Il est possible de réduire le taux d'infection en posant l'étiquette lorsque les animaux sont encore jeunes. Les chevreaux sont faciles à immobiliser, ce qui permet de positionner plus précisément l'étiquette et d'infliger une souffrance minimale à l'animal tout en facilitant la tâche de l'étiqueteur, et de réduire le risque d'endommager l'oreille (ou la queue).